

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

"Plateforme de mobilité durable de l'association Voiture & Co"
□Renouvellement en 2013 de la Convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association Autorisation- Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet FEDER « soutenir le développement durable des quartiers sensibles 2007/2013 », dont une des actions porte sur la mobilité (délibération n°2007.0672 du 21/09/2007), la CUB a lancé une étude de faisabilité, cofinancée par l'Europe et le Conseil Général de la Gironde (délibération 2009.232 du 10/04/2009), qui a conclu, au terme d'une large concertation, au besoin d'une plateforme de mobilité durable sur l'agglomération bordelaise :

- pour accompagner les personnes des quartiers prioritaires les plus fragilisées dans leur parcours vers la mobilité, d'une part,
- pour mettre en cohérence les politiques sectorielles pratiquées à ce jour, d'autre part.

Parallèlement, la CUB a répondu en 2009 à l'appel à projet de l'Acisé « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » en mettant en avant ce projet de plateforme de mobilité durable (délibérations 2009.232 du 10/04/2009, 2009.0931 du 18/12/2009, 2010.0532 du 9/07/2010 et 2011.0554 du 8/07/2011).

Le livre vert d'agglomération « politique de la ville » confirme par ailleurs ce besoin d'accompagnement spécifique vers la mobilité dans les quartiers prioritaires des communes signataires d'un CUCS.

Ceci a conduit la CUB à lancer conjointement avec le Conseil Général de la Gironde un appel à projets pour favoriser l'émergence d'une plateforme de mobilité à destination des publics en difficulté d'insertion, issus entre autres des quartiers politique de la ville (délibération n°2012.0110 du 17 février 2012).

L'enjeu est de construire, auprès de ces publics, une politique de mobilité transversale, coordonnée, lisible et pérenne, pour qu'ils deviennent autonomes dans leurs déplacements, capables d'utiliser l'offre classique de transport et leur permettre le cas échéant de retrouver un emploi, d'abord à l'échelle de la CUB puis à terme avec une couverture départementale, en s'appuyant sur trois grandes missions :

- accompagnement des publics cibles (accueil, information, conseil, orientation, mise en place de diagnostics et parcours mobilité),
- prestations de services lorsque les besoins émergents ne sont pas couverts (à partir des besoins et des attentes identifiés sur les territoires par la plateforme de mobilité,

cette dernière pourra proposer des outils ou des actions en complément de l'offre existante),

- coordination pour les partenaires (mission de veille de la mobilité pour mettre en réseau et impliquer tous les acteurs / évaluation régulière de l'action / communication).

Par délibération n°2012/543 du 13 juillet 2012, la CUB a décidé de soutenir le projet de plateforme de mobilité durable porté par l'association Voiture & Co (groupe de l'Economie Sociale et Solidaire SOS), qui bénéficie également du soutien financier du Conseil Général de la Gironde.

Voiture & Co s'appuie sur son savoir-faire sur une dizaine de projets similaires pour développer la dimension partenariale et inscrire lisiblement et durablement sa plateforme de mobilité dans le paysage girondin :

- développement de nouveaux modes de coopération tenant compte du nombre conséquent d'intervenants et d'actions préexistants,
- innovation en termes de centralisation et d'exploitation des données disponibles sur la mobilité des publics fragiles pour créer une culture commune aux différents partenaires.

A plein régime, la structure doit recevoir et accompagner environ 1000 personnes/an, dont la moitié issue des quartiers prioritaires de l'agglomération, l'emploi étant la priorité principale (le bilan individuel fait le lien avec le projet professionnel de la personne).

Le siège de la plateforme, 28 avenue Thiers à Bordeaux, traite du volet administratif et conduit les actions collectives. Une quinzaine de permanences et/ou antennes facilement repérables sur l'agglomération sont également en développement (prescripteurs, mairies, opérateurs de la mobilité...).

La gouvernance du projet s'appuie à titre indicatif sur 4 comités de pilotage et 3 comités techniques annuels (plus si besoin).

La communication autour des missions de la plateforme se double d'une participation à des colloques et séminaires.

Le rôle de la CUB sera valorisé notamment à travers ce type de manifestation.

Modalités de financement

Les aides apportées pour l'année 2013 constituent un levier.

Un budget de 330887€ (cf. annexe1) étant nécessaire pour faire fonctionner la structure, Voiture & Co recherche des partenaires financiers autres que la CUB et le Conseil Général (communes et leurs regroupements, FSE, fondations...).

Une évaluation consolidée à 3 ans jugera de la pertinence des réponses apportées avant de pérenniser le dispositif, en étudiant les conditions de sa possible intégration dans le cadre du partage des compétences Politique de la Ville, du plan Climat, de la Délégation de Services Publics transports...

Informations budgétaires

Pour l'année 2013, le montant de la participation communautaire a fait l'objet d'une demande sur le budget supplémentaire, qui a été arrêtée à 56 000€.

La CUB s'engage à verser un montant correspondant à 17,4% des coûts proposés, soit 57 573 €.

Un premier acompte de 50%, soit 28786,50€ sera versé à la signature de la convention.

Le solde de la subvention, soit un montant de 28786,50€, sera versé sur présentation du bilan financier de l'action 2013 au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice et sera à inscrire sur le budget principal 2014.

Les actions en fonctionnement et en investissement pour 2014 feront l'objet d'un nouveau dossier de demande de subvention, à présenter fin 2013, qui nécessitera de prendre une nouvelle délibération.

Une convention de partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association Voiture & Co, annexée à la présente délibération, vient préciser les modalités de versement de l'aide communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2007.0672 du 21 septembre 2007,

Vu la délibération n°2009.232 du 10 avril 2009,

Vu la délibération n°2011.0554 du 8 juillet 2011,

Vu la délibération n°2012.0110 du 17 février 2012,

Vu la délibération n°2012/543 du 13 juillet 2012,

CONSIDERANT QUE :

La plateforme de mobilité durable de l'association Voiture & Co répond d'une part à l'objectif d'accompagner les publics les plus fragiles dans leur parcours vers la mobilité, et permet d'autre part de mettre en cohérence les politiques sectorielles en faveur de la mobilité,

DECIDE

Article 1 :

Il est décidé de reconduire en 2013 le partenariat avec l'association Voiture & Co, ses modalités étant arrêtées telles que décrites dans la convention de partenariat figurant en annexe,

Article 2 :

Le soutien communautaire à la plateforme de mobilité de Voiture & Co est de 57573 € en 2013, pour un budget prévisionnel de 330877€, soit 17,4% des coûts proposés, comme le prévoit le cahier des charges de l'appel à projets.

Ce soutien sera imputé au budget principal en cours sur les imputations suivantes :

Section d'investissement : sans objet

Section de fonctionnement : chapitre 65 compte 6574 fonction 8220 CRB UE00 pour 57573€

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013

M. JEAN TOUZEAU